

Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté

Etablissement public de coopération environnementale cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration

Séance du 8 juin 2021

Modalités techniques de la séance : réunion présentielle Petit Kursaal à Besançon (25)

Membres titulaires présents et prenant part au vote : Anne-Laure BORDERELLE, Antoine DERVAUX, Nicolas LAVANCHY, Muriel LORIOD-BARDI, Amélie MAGNIN-FEYSOT, Frédéric MAILLOT, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI.

Membres suppléants présents et prenant part au vote en remplacement du titulaire : Richard ALEXANDRE, Fabrice AUBERT, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Patrice DUSSOUILLEZ.

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote : Bruno DORBANI et Héroïse LE MENE.

Membres excusés et ayant donné pouvoir : Caroline MINY (pouvoir à Anne-Laure BORDERELLE), Florence LAUBIER (pouvoir à Marie-Pierre COLLIN-HUET).

Membres absent.e.s excusé.e.s

Fabrice ALRIC, Nicolas BODIN, Fabienne BRAUCHLI, Régis DESBROSSES, Gilles DEMERSSEMAN, Jacqueline FERRARI, François GILLET, Etienne HENRIOT, Solène GUILLET, Gérard MARION, Sylvain MATHIEU, Joël MATHURIN, Pascal SECULA, Gilles STREIT, Fabien SUDRY.

Personnes présent.e.s non membres du Conseil d'Administration

Agnès COMPAGNE, Cheffe de service biodiversité – Région BFC,
Eva RODINSON, chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité – Régional BFC,
Luc TERRAZ, directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative),
Gaëlle MESNIER, responsable administrative et financière de l'ARB BFC.

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 16.

Nombre de membres votants : 14.

Nombre de pouvoirs donnés : 2.

Nombre total de votants : 16.

Quorum atteint : 16 votants [14 présent.e.s et 2 pouvoirs]

Ordre du jour :

1. Vote – Adoption du procès-verbal du CA du 27 avril 2021	3
2. Vote – Composition du Comité d'orientation	3
3. Vote – Indemnisation des frais de déplacements des membres du Comité d'orientation et des intervenants extérieurs	3
4. Vote – Rectification des délibérations d'affectation du résultat et du budget supplémentaire 2021	3
5. Vote – Investissement – acquisition d'un drone/aéronef télépiloté	4
6. Vote – Candidature de l'Agence comme "Partenaire Engagé pour la Nature "	5
7. Information – Feuille de route de l'ARB 2021-2025	6
8. Questions diverses	8
8.1 Désignations obligatoires	8
8.2 Echanges thématiques	8
8.3 Point d'information sur les transferts de l'ORB et de Sigogne	9
8.4 Point d'information sur les locaux	9

1. Vote - Adoption du procès-verbal du CA du 27 avril 2021

Le procès-verbal du CA du 27 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Vote – Composition du Comité d'Orientation

Le directeur attend encore des retours de la part notamment :

- de l'association des maires, la difficulté étant qu'il n'existe pas de structure régionale.
- des représentants du vignoble de Bourgogne.

Marie-Pierre COLLIN-HUET demande s'il y a une répartition du nombre de membre par collège. Elle ajoute que certains membres scientifiques qui travaillent sur le PNA lynx pourraient également intégrer le Comité d'Orientation [CO]. Elle précise que l'équilibre au sein des différents collèges est important pour ne pas générer de tensions lors de l'examen certains sujets.

Le directeur répond que les statuts définissent les collèges mais pas un nombre de membres au sein de chacun d'eux. Il souhaite associer les activités scientifiques, économiques et d'expertise. L'ARB rencontrera le Medef en juin et demandera un contact à associer. Dans le collège des scientifiques il y a des biologistes mais aussi des écologues, des sociologues, des juristes. Dans le collège des experts l'équilibre sera respecté avec différentes activités représentées.

Agnès COMPAGNE demande si des contacts ont été pris avec des spécialistes sur le loup.

Patrice NOTTEGHEM suggère d'intégrer la thématique de l'eau et que les entreprises d'infrastructures et les CAUE puissent être associés.

Frédéric MAILLOT évoque également les enjeux relatifs à la construction et à la rénovation énergétique.

Le directeur répond que l'Agence de l'Eau RMC a été contactée mais n'a pas donné suite car les agences ont annoncé avoir des difficultés à siéger dans nombre d'instances par manque de temps.

Le président répond qu'il y a des difficultés pour trouver des personnes disponibles dans certains collèges. Il retient la nécessité de l'équilibre dans les collèges. Ces propositions seront prises en compte. Il souligne que la composition avance. Le président propose de passer au vote de la liste non définitive.

Vote : les membres présents approuvent, à l'unanimité, la liste du CO présentée en séance.

3. Vote – Indemnisation des frais de déplacements des membres du Comité d'orientation et des intervenants extérieurs

Vote : les membres présents approuvent, à l'unanimité, la prise en charge des indemnités de déplacements [transport et séjour] des membres du Comité d'Orientation et des intervenants extérieurs qui exercent une activité accessoire ou qui collaborent aux organismes consultatifs, dans les conditions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et selon les barèmes définis dans le Règlement Intérieur de l'établissement.

4. Vote – Rectification des délibérations d'affectation du résultat et du budget supplémentaire 2021

Votes [deux délibérations] :

- les membres présents approuvent, à l'unanimité, la rectification d'affectation du résultat par l'inscription de la ligne investissement (comptes 001 en dépenses et 1068 en recettes).
- les membres présents approuvent, à l'unanimité, le budget supplémentaire après rectification et en particulier la section investissement suite à l'intégration du résultat.

5. Vote – Investissement – acquisition d'un drone/aéronef télépiloté

Muriel LORIOD-BARDI précise que le CEN trouve cet investissement utile et que les contraintes éventuelles devront s'appliquer de la même manière pour tous les cas.

Agnès COMPAGNE mentionne la nécessité d'un mode d'emploi ou de fonctionnement et d'une demande autorisation lors de survols dans les RNR sachant qu'il y aura des périodes pendant lesquelles il ne pourra pas avoir de survols.

Patrick NOTTEGHEM demande un retour d'expérience et de ne pas survoler certaines espèces sensibles comme le râle de genêts.

Antoine DERVAUX précise que les utilisateurs actuels de drones (fédérations de chasse avec lesquelles il a effectué une sortie sur le terrain) ou les utilisateurs potentiels (CBN, LPO) ont été contactés. Il ajoute qu'il y aura des déclarations préalables aux survols. Les vols se faisant à plus de 40 m d'altitude, il n'y a pas, a priori, de gêne notamment pour les oiseaux.

Le directeur annonce que, le cas échéant, les essais de survols se feront en tenant compte de la sensibilité des espèces.

Le président souligne que l'ARB ne fait pas de police et fera le nécessaire pour ne pas occasionner de dérangement des espèces.

Jean RAYMOND déclare que le drone ne doit pas être un instrument de police surtout dans l'objectif de préserver au sein de notre CA une bonne entente.

Fabrice AUBERT ajoute qu'il faut établir un travail en confiance. Il demande ce qu'il se passera si le pilote constate des dégâts.

La vice-présidente répond que le signalement est de plus en plus fréquent. L'ARB n'a pas de rôle de police mais le pilote, à titre personnel, peut faire un signalement.

Richard ALEXANDRE explique que, statutairement, certaines associations signalent les dégâts. Par ailleurs, lors de l'effacement de plans d'eau par exemple, il serait intéressant d'avoir une situation avant travaux et voir l'évolution après. Dans le cadre d'une utilisation personnelle, les propriétaires ne sont pas forcément prévenus (vocation touristique par exemple).

Frédéric MAILLOT souhaite des contacts préparatoires soient pris avec les propriétaires et exploitants dans le but d'un intérêt partagé.

Patrick NOTTEGHEM questionne sur les interdictions à survoler les zones privées.

Antoine DERVAUX répond que l'utilisation dans un cadre professionnel est soumise à autorisation et qu'une autorisation lors du survol d'une propriété habitée est également nécessaire. Cela dépend aussi de la durée de survol : si elle est inférieure à 2h sur une parcelle les propriétaires ne sont pas prévenus. Mais il faudra informer localement, par exemple les agriculteurs.

Eva RODINSON demande si un nombre de jours à disposition par an est déjà quantifié.

Le directeur répond que le temps d'acquérir le matériel, de former les télépilotes et de déposer les déclarations administratives, l'outil sera déployé en 2022. Il n'y aura pas un temps plein consacré au drone. Un programme de travail 2022 sera étudié avec les différents partenaires et présenté au Conseil d'Administration [CA].

La vice-présidente ajoute que l'utilisation du drone sera saisonnière. Pour le suivi de travaux l'utilisation se fera tout au long de l'année. Il faudra aussi travailler avec les forestiers, la méthode devant être identique pour tous.

Le président répond que les télépilotes seront formés et qu'à ce stade l'ARB ne connaît pas encore quelle sera la demande exacte. Il y a également une question de droit à l'image. Il précise qu'une convention type de mobilisation du drone et de son pilote sera rédigée. Elle stipulera toutes les conditions pour une utilisation encadrée. Pour la question de la charge de travail, elle sera à ajuster en fonction des besoins locaux et de la disponibilité de l'ARB.

Vote : les membres du conseil d'administration à l'unanimité :

- valident l'acquisition d'un drone/aéronef télépilote et de ses équipements répondant aux besoins présentés,
- autorisent la formation des télépilotes (2 agents),
- autorisent le directeur à signer les documents afférents .

6. Vote – Candidature de l'Agence comme "Partenaire Engagé pour la Nature "

La vice-présidente informe que le vote est ajourné dans l'attente de la position de l'OFB sur le fait que les ARB puissent être ou non désignées comme "Partenaire Engagé pour la Nature" (PEN). L'ARB BFC est la première à en faire la demande en France. Les nouvelles candidatures devant être validées par des pairs, la question est de savoir si une ARB peut être considérée au titre de pair.

Le président espère que les ARB seront reconnues comme des partenaires engagés pour la nature. Cela n'empêchera pas l'ARB d'agir.

Jean RAYMOND répond que dans certaines régions la question ne se posera pas car il n'y a pas d'ARB, il ne faut pas être dogmatique.

Bruno DORBANI informe que dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB), la communication sur les "Ambassadeurs" et "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN) des vidéos ont été publiées sur les réseaux sociaux le 22 mai 2021 lors de la journée internationale sur la biodiversité. Il s'agit de la 1^{ère} étape de lancement. Il y a déjà quelques engagements d'ambassadeurs. Des éléments pédagogiques sous forme de webinaires seront réalisés d'ici les congés estivaux. Un événement à l'automne sera organisé (initialement prévu pour le congrès UICN mais il n'y aurait pas eu assez de candidats). Au-delà de la communication large au cours des prochains mois une communication ciblée sera déployée.

Agnès COMPAGNE signale que le congrès UICN est sur la même période que le Festival des solutions écologiques qui aura lieu à Besançon avec des événements en région. Elle demande comment l'ARB va communiquer et valoriser ses actions à travers ces événements.

Le directeur répond que l'ARB reste à disposition de la Région avec une présence effective comme lors des jurys. Pour le Congrès UICN de Marseille en septembre, l'ARBE Sud (PACA) représentera les ARB. En région BFC l'ARB relayera les informations. Il propose de communiquer de manière collective avec les structures du CA sur cette courte période.

Patrice NOTTEGHEM ajoute qu'il serait intéressant d'avoir des jeunes ambassadeurs collégiens et lycéens qui sont parfois plus motivés que les adultes.

Le président partage cet avis avec le besoin de structurer les cibles. L'ARB pourrait s'appuyer sur BFC Nature Junior et faire le lien avec les Aires Terrestres Educatives (ATE).

La vice-présidente souligne qu'il existe déjà des éco-délégués dans les collèges et le dispositif ATE : il faut donc connecter les dispositifs.

Agnès COMPAGNE ajoute que dans le prochain BFC Nature, il y aura une rubrique dans l'actualité sur l'ARB (parution en juin).

Le directeur informe que le magazine BFC Nature Junior est en cours de reformatage. De plus une convention de partenariat de l'ARB avec BFC Nature est à l'étude. Il faut faire le lien avec les labellisations existantes pour conserver de la lisibilité et de la cohérence.

7. Information – Feuille de route de l'ARB

Le président informe que le CA n'aura pas à valider la feuille de route au cours de cette réunion. Il précise que ses bases sont issues de la co-construction initiée durant la préfiguration de l'agence, des statuts de l'Agence et de ses orientations stratégiques visées par le CA.

Le directeur présente un projet de feuille de route pour les 5 années à venir. Il s'agit d'inscrire sur le court et moyen terme les actions de l'ARB, d'incarner un repère. Il fait une présentation de l'architecture générale et des modalités d'échanges sur le sujet. Il ajoute que la feuille de route n'est pas une obligation formelle stipulée par les statuts de l'Agence. Il apparaît pertinent de pouvoir baliser par des actions concrètes les axes stratégiques.

Jean RAYMOND précise qu'il faut mettre en cohérence les orientations avec les actions et présenter de manière positive plutôt que par une vulgarisation punitive. Il faut montrer un exemple de ce qui se fait bien et vulgariser [exemple du cimetière de Colmar : plus de traitement, cimetière vert].

Nicolas LAVANCHY estime qu'une bonne moitié est partagé avec le milieu associatif mais qu'il faudra échanger car un certain nombre d'actions sont déjà portées par des structures existantes d'où la nécessité de co-construction avec l'implication des acteurs.

Muriel LORIOD-BARDI souligne la même inquiétude par rapport à la MEBFC qui dispose déjà d'un centre de ressources mutualisé et perçoit un chevauchement opérationnel. La notion de la mutualisation est déjà portée par la MEBFC.

Le directeur répond que les objectifs sont issus de la co-construction 2017-2019 et sont inscrits dans les statuts de l'Agence. Par conséquent il est nécessaire de travailler ensemble d'autant que sur le point précis soulevé l'idée n'est pas de faire un centre de ressources physique et d'accueil du public.

Le président répond qu'il faudra avancer sans trainer si on souhaite valider en septembre ou octobre sachant que les orientations ont été définies depuis la création de l'ARB. Sur les objectifs opérationnels il entend qu'il faut co-construire.

Concernant les espèces invasives Fabrice AUBERT demande s'il est question d'espèces animales ou végétales.

Le directeur répond qu'il s'agit de la faune et de la flore, notamment dans le cadre des espèces définies par la réglementation européenne et dans une stratégie régionale à convenir.

Richard ALEXANDRE informe qu'il y a eu des drainages agricoles et forestiers pendant les arrêts sécheresse. Il y a de vraies questions sur l'érosion de la biodiversité.

Le président répond qu'effectivement il y a parfois des problèmes de cohérence politique sur des projets qui ont des impacts négatifs. C'est également dans les statuts de l'Agence.

Marie-Pierre COLLIN-HUET précise qu'il y a une question de granulométrie, il faut préciser plus finement les actions prioritaires pour lever toute ambiguïté. Il faut des indicateurs pour les objectifs opérationnels ou les actions. Elle demande ce qui sera présenté lors du prochain CA pour avoir des débats sereins.

Le directeur répond que la présentation d'aujourd'hui n'est que le squelette de la feuille de route qui contient des actions opérationnelles plus précises. C'est sur ces points qu'il faudra échanger avec les opérateurs existants. Il confirme la place des indicateurs. La feuille précise la manière qu'aura l'Agence d'aborder ces thématiques : accompagner, appuyer, animer, piloter. Cela laisse ouvert le champ du qui fait quoi.

Marie-Pierre COLLIN-HUET s'interroge sur le calendrier et la granulométrie : il semble difficile de construire un dialogue constructif, sur un pas de temps court. Elle propose de détendre le calendrier.

Frédéric MAILLOT est d'accord car il voit un temps plus long pour co-construire, pour voir qui fait quoi.

Patrick NOTTEGHEM répond que c'est l'engagement du processus qui compte. Sur le sujet de la place de la cohérence des politiques publiques c'est ambitieux et il faudrait un technicien de bon niveau qui intègre le CO.

Le président ajoute que si le calendrier est trop large il y a un risque de sortie de route et propose de rester sur un premier point d'étape d'ici septembre ou début octobre en se donnant un certain nombre d'objectifs pour avancer avec une validation en décembre. Il ajoute que ce qui est intéressant c'est la plus-value notamment par rapport au positionnement de l'ARB.

Agnès COMPAGNE ajoute que sur l'articulation de la cohérence des politiques publiques, la Région est chef de file. Ses services travaillent sur le sujet et une fois les travaux avancés, il y aura une présentation en CA. Elle précise qu'il y a eu une consultation des orientations stratégiques de l'ARB lors du Comité Régional Biodiversité [CRB] du 20 mai 2021 : les avis sont favorables à l'unanimité dont certains avec recommandations [3 ont été remontés à la Région à ce jour]. Le directeur intégrera ces recommandations.

Le directeur répond que ces recommandations issues du CRB sont larges, il s'agit notamment de remarques sur la vision économique de la forêt. L'ARB fera des corrections sur son site internet. Il souligne le fait que les orientations stratégiques sont validées par le CA de l'ARB en fin d'année mais que ces avis surviennent 6 mois après lors du CRB.

Marie-Pierre COLLIN-HUET suggère que le CO soit associé en lui soumettant la feuille de route avant que le CA ne la valide.

Le directeur souligne que le fait de vouloir une co-construction est un enjeu pour l'ARB car le directeur est recruté officiellement sur un projet pluriannuel d'orientations environnementales [PPOE]. En ce sens il doit présenter son bilan et projet d'orientation 6 mois avant la fin de son mandat. Le directeur est responsable devant le CA de ce PPOE. Aussi l'esprit est de partager, échanger, caler les positions entre organismes sans faire de la co-construction une obligation systématique sur toute la feuille de route. Le directeur ajoute qu'il y a beaucoup de thématiques ou d'enjeux qui à l'heure actuelle ne sont pas ou peu investigués, qu'il est de son rôle de les initier, voire de les développer. Ainsi il est logique que cela suscite de l'intérêt, mais il est aussi légitime que l'ARB puisse s'y investir.

Le président précise effectivement que l'ARB étant un EPCE le directeur est nommé sur la base de son programme pluriannuel d'orientation environnementale.

Adoption des modalités avec décalage calendrier : validation de la feuille de route en décembre. Intégration du CO dans le cycle.

8. Questions diverses

8.1 Désignations obligatoires

Bruno DORBANI : délégué RGPD.

Gaëlle MESNIER : assistante prévention.

8.2 Echanges thématiques

Le président annonce que la présidente de la Région souhaite que le CA de l'ARB aborde la question du loup.

Le président Jean RAYMOND demande si le lynx pourrait également être abordé.

Le président répond que seul le loup sera traité.

Fabrice AUBERT demande quel est l'objectif.

Le président précise qu'il ne s'agit pas de sortir un avis mais d'avoir un débat dépassionné en se faisant aider par des spécialistes. Cette réunion se fera uniquement dans le cadre du CA sans médias et sans public.

Patrice NOTTEGHEM précise qu'il faut un avis distancié voir même extérieur à notre région. Il faut une ouverture des compétences.

Le président précise qu'au sein du Parc national de forêts un des rapporteurs du CNPN voulait aborder le sujet du loup.

Fabrice AUBERT ajoute qu'il faut une approche sociologique et une dimension internationale du sujet.

Corinne TISSIER répond que le débat doit effectivement être dépassionné.

Marie-Pierre COLLIN-HUET ajoute que le Plan national action en faveur du Loup est piloté par le préfet de région AURA. Cela permet de distancier le sujet avec un retour d'expérience de cette région. Le sujet, aborder seulement le loup ou le loup et le lynx, pourrait aussi dépendre du calendrier car le Plan national d'actions en faveur du Lynx devrait pouvoir être adopté en fin d'année sachant que le lynx concerne significativement la région : la population de lynx en France est située à environ 80% en région BFC.

Frédéric MAILLOT demande si un état des lieux de la filière ovine sera présenté afin de se rendre compte des impacts.

Marie-Pierre COLLIN-HUET répond que le préfet de région était en audience avec les éleveurs, récemment sur le dédommagement lors d'attaques du lynx et du loup. L'Etat fera une réponse qui lie les deux espèces.

Patrice NOTTEGHEM précise que la question est singulière par rapport à la région BFC et que la présidente attend des réponses pour la région.

Anne-Laure BORDERELLE ajoute que l'OFB restera vigilant sur le calendrier et sur les débats qui ne devront pas être conclusifs.

Muriel LORIOD-BARDI précise que lors du précédent CA thématique sur le casse-cailloux, sujet tout aussi passionné car certaines personnes reçoivent des menaces, les échanges se sont avérés sereins et dépassionnés. Il ne faut donc pas craindre la tenue d'un tel débat.

Le président propose de valider le thème sur le loup pour le prochain CA thématique. Il fera une proposition de date après discussion en interne, il ajoute qu'il faudra peut-être un groupe de travail thématique pour préparer les interventions.

La proposition d'un CA thématique est validée à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

8.3 Point d'information sur les transferts de l'ORB et de Sigogne

Le président informe que le processus suit son cours avec le Centre de gestion (CDG) car le transfert n'est pas neutre dans l'organisation de l'ARB. Les propositions de fiches de poste ont été envoyées aux salariés en mai.

Marie-Pierre COLLIN-HUET demande, au-delà des entretiens avec les personnes concernées, comment le dialogue s'est organisé sur la rédaction des fiches de poste.

Le directeur répond que les missions ont été travaillées avec eux car elles sont reprises de leur fiche de poste actuelle. Des échanges collectifs et bilatéraux se sont déroulés sur les missions et sur les adaptations demandées pour concevoir les fiches de poste envoyées aux salariés.

Le président ajoute que le transfert des contrats de droit privé en CDI de droit public se fait sur la base des missions transférées. Les échanges continuent en tenant compte des contraintes de l'ARB.

Le directeur comprend le questionnement des personnes au regard du changement de structure car elles vont passer d'une structure de petite taille à un nouvel établissement public de taille moyenne dont l'organisation doit également être révisée avec l'arrivée de 5 nouveaux postes venant de deux autres structures.

Agnès COMPAGNE ajoute qu'il y a eu des discussions avec les financeurs pour envisager le transfert des crédits qui vont avec le transfert des missions.

Le président précise que dans le transfert il faut aussi entendre le transfert financier des aides de l'Etat et de la Région.

8.4 Point d'information sur les locaux

Le directeur informe qu'un accord a été trouvé avec Grand Besançon Métropole pour continuer à occuper des locaux à la City jusqu'en 2023. Faute de place suffisante et après étude des scénarios, l'ARB n'aurait pu déménager ni sur le site de Viotte (Etat) ni sur le site de Bregille (Région) avec les associations environnementales de l'actuelle MEBFC.

Mot du président en conclusion.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 12h15.

PV adopté le 23 septembre 2021,

Le secrétaire de séance,

SIGNE

Jean RAYMOND

Le Président de l'ARB BFC,

SIGNE

Stéphane WOYNAROSKI